

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 43 (2016)
Heft: 2

Artikel: Le dernier repos, Swiss made
Autor: Lettau, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911760>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le dernier repos, Swiss made

Y a-t-il une vie après la mort? Qui sait? En tout cas, une chose est sûre: il existe un tourisme de la mort, bien vivant, lui. Pour les défunt du monde entier, le dernier grand voyage commence parfois avec un détour par la Suisse.



MARC LETTAU

Pour commencer, petite remise à niveau concernant le vocabulaire helvétique: le mot «souvenir» se dit «Algordanza» en romanche. Mais Algordanza est également le nom d'une entreprise de Domat/Ems, dans les Grisons, qui vient de livrer son 6000^e diamant. Des diamants qui ne sont toutefois pas extraits des profondeurs des montagnes grisonnes. Ils se forment dans des locaux de production, où des petites

quantités de graphite sont placées dans de puissantes machines qui les soumettent à des températures élevées et des pressions inimaginables. Le graphite est ainsi transformé en diamant.

Le point le plus important: le graphite qui donne des diamants aux légers reflets bleutés est extrait par un processus sophistiqué des cendres de personnes décédées. L'entreprise high-tech travaille dans un domaine situé à la frontière délicate entre deux volon-

tés: laisser partir le défunt et chercher à le retenir. Elle propose ainsi à ses clients un souvenir impérissable: des pierres précieuses pour ceux qui veulent garder leurs proches non seulement au plus profond de leur cœur, mais aussi à leur cou, sous forme de bijou. Rinaldo Willy, fondateur de l'entreprise, suit un credo qui vise à remplacer la pierre tombale par une pierre précieuse: ses «diamants du souvenir» sont parfaits pour les personnes mo-

Une sépulture dans la nature d'un genre particulier: dans un petit coffre en bois décoré, l'urne contenant les cendres du défunt est déposée par hélicoptère sur un glacier. Là, les cendres sont dispersées sur les neiges éternelles.
Photo «Die letzte Ruhe»

dernes qui ne veulent plus être enracinées dans un lieu.

Allier le caractère éphémère à une pierre précieuse, est-ce acceptable d'un point de vue éthique? C'est aux proches de répondre à cette question, déclare Céline Lenz, porte-parole d'Algordanza. L'entreprise ne porte aucun jugement à ce niveau: elle souhaite seulement rendre service aux «personnes qui ont une culture du souvenir très présente» et leur «offrir un souvenir personnalisé qui resplendit». S'interroger sur la piété au cours du processus de production semble toutefois fondé. La réponse est formelle: «Personne ne touche les cendres. Et personne ne touche les diamants à main nue. Ce privilège est réservé uniquement aux proches.»

La transformation en un diamant doit être considérée comme une alternative aux autres formes de sépulture, précise Céline Lenz. Cette relativisation est appropriée car pour le commun des mortels, devenir un diamant est une variante plutôt coûteuse: Algordanza facture un peu plus de 20 000 francs pour un diamant du souvenir poli de 1,0 carat. Le plus souvent, ce sont des diamants de 0,5 carat qui sont demandés, pour moins de 9000 francs. Et les carnets de commande sont remplis. Les cendres des défunt ayant entamé leur dernier grand voyage sont très souvent livrées depuis l'Allemagne ou le Japon. Plus de 90 pour cent de ceux qui entrent dans les Grisons via le réseau cristallin pur et clair d'une pierre scintillante, viennent auparavant à l'étranger. L'entreprise a ouvert depuis longtemps des succursales dans plus de 20 pays. Malgré cette forte expansion, la sépulture sous forme de diamant fait office d'offre de niche dans le secteur helvétique des pompes funèbres.

Une tombe sans trace dans la nature

La Suisse est devenue une destination d'excellence en matière de tourisme funéraire. L'entrepreneur Beat Rölli défend ce point de vue, lui qui se présente



Autrefois, c'était une personne: une entreprise suisse transforme les cendres des défunt en diamant.

Photo Algordanza

depuis dix ans au travers de son entreprise «Die Letzte Ruhe» (Le dernier repos) comme un «spécialiste de la sépulture dans la nature». Par sépulture dans la nature, il désigne la dispersion des cendres du défunt en pleine nature, et non dans l'enceinte étroite d'un cimetière. À celui qui pense que son terrain de jeu éternel doit impérativement se trouver dans la nature radieuse des paysages alpins, Beat Rölli propose une sépulture dans une prairie de montagne, un torrent, sous une cascade, sur une falaise ou un glacier. Celui qui se sent davantage attiré par les cieux peut réservé une sépulture aérienne: Beat Rölli propose alors la dispersion des cendres au gré du vent depuis un avion à hélice, un hélicoptère ou un ballon.

Bien que la demande de sépulture dans la nature soit forte, le choix du type de sépulture ne reste qu'une partie de l'adieu, précise Daniel Reichlin, en charge des questions de prévoyance au sein de l'entreprise de Rölli, c'est-à-dire de toutes les dispositions que les personnes prennent de leur vivant concernant leur décès. Daniel Reichlin considère que toutes les discussions préalables et le soutien apporté aux survivants sont pour le moins aussi décisifs que la décision première de choisir la nature pour dernière demeure.

Quand le téléphone de Beat Rölli sonne, l'interlocuteur est souvent à l'étranger. Cette envie de voyage en Suisse ne s'explique pas uniquement par l'offre des pompes funèbres alternatives. Les lois libérales suisses constituent un élément déterminant: la Confédération a limité dès 1874 l'influence des églises sur les sépultures. À cette époque, le contrôle des cimetières a été confié aux autorités civiles. Ce qui fait la différence, c'est qu'il n'existe pas en Suisse, contrairement à beaucoup d'autres pays, d'obligation de cimetière et de sépulture. Si les inhumations n'y sont possibles que dans les cimetières, les proches sont libres de faire ce qu'ils veulent des cendres de leurs défunt. Ils peuvent les déposer dans un cimetière,

mais ont aussi le droit de les enterrer dans leur propre jardin, de les conserver sur une étagère de leur bibliothèque, ou de s'en servir pour nourrir un jeune pommier récemment planté.

La plupart des gens sont incinérés

En plus de vivifier le «tourisme funéraire», le cadre légal stimule le changement rapide dans la culture funéraire suisse. Si, une génération en arrière, il était très fréquent que le menuisier du village confectionne le cercueil, que le cortège funèbre traverse le village et que des hommes costauds fassent descendre le cercueil dans la tombe, la réalité est tout autre aujourd'hui: 60 000 à 65 000 personnes décèdent chaque année en Suisse, et largement plus de 80 pour cent d'entre elles sont incinérés. Tendance à la hausse. Philipp Messer, président de l'Association suisse des services funéraires (ASSF), souligne le fait que la hausse constante du nombre de crémations entraîne aussi un changement dans la culture de l'adieu. Le modèle classique des rangées de tombes individuelles tend à disparaître. De moins en moins de personnes réclament une sépulture individuelle. Aujourd'hui, plus du tiers des personnes qui souhaitent être enterrées dans un cimetière optent pour un caveau familial. Très souvent, les cendres sont dispersées «en dehors du cimetière», déclare Messer.

Reposer sous des arbres

L'alternative à la sépulture conventionnelle la plus souvent choisie en Suisse est l'inhumation dans la nature, généralement dans une forêt prévue à cet effet. Ueli Sauter est considéré comme le pionnier de la sépulture en forêt. Suite à la perte d'un ami de longue date en 1993, il a décidé de planter un arbre et de mêler aux racines de celui-ci les cendres de son ami. À partir de cet événement, Ueli Sauter a cherché des forêts offrant des possibilités d'inhumation et a fondé par la suite l'organisation Friedwald (Forêt

de la paix). Depuis, Friedwald a acquis par contrat 70 parcelles forestières et y propose des arbres robustes, choisis par des gardes forestiers pour leur résistance et leur convenance. Il est possible d'inhumer les cendres de plusieurs proches au pied d'un arbre choisi dans l'une de ces parcelles. La forêt reste forêt, et ne devient pas un parc: aucune pancarte apposée sur l'arbre n'indique le nom du disparu, aucun banc ne permet d'identifier la dernière demeure, aucune clôture ne délimite celle-ci. Si la parcelle forestière est balayée par une tempête et un orage, cela est considéré comme le cours normal des choses, comme un événement naturel.

L'idée d'une forêt de la paix a fait son chemin. Ueli Sauter ajoute qu'aujourd'hui, des propriétaires forestiers le contactent même pour lui proposer des parcelles de forêt. En outre, d'innombrables cimetières communaux ont réagi depuis longtemps à cette tendance en faisant planter, dans certaines parties, des arbres au pied desquels les urnes peuvent être enterrées.

Lorsqu'on évoque le type de sépulture, il faut avant tout réfléchir à ce qu'il signifie, recommande vivement Philipp Messer, le président de l'ASSF. Il perçoit souvent «un excès d'humilité»: de nombreuses personnes âgées ne veulent pas être un poids pour leurs proches, ni que quelqu'un soit contraint d'entretenir leur tombe pendant des années. Elle s'orientent vers «ce qui est le plus simple». Le faste fait définitivement partie du passé. Cette grande réticence est cependant parfois le signe d'une certaine naïveté. «Car pour la majorité, il est finalement inconcevable de faire l'impasse sur une cérémonie», affirme Messer. Faire ses adieux nécessite toujours un cadre, et des mots: «Une inhumation silencieuse est très opprassante.» Par ailleurs, il ne faut pas ignorer les besoins des vivants: «Les personnes qui disent n'avoir besoin de rien ni de personne pour leur inhumation rejettent celles qui souhaiteraient faire leurs adieux à leur manière.»



La tendance à une plus grande simplicité a aussi des causes démographiques. Les personnes vivent bien plus longtemps et sont souvent également malades plus longtemps; parfois même, elles perdent la raison. L'éloignement par rapport aux vivants commence donc de leur vivant, et le décès apparaît dans ces circonstances comme une délivrance.

Disparaître sans laisser de traces

Une urne, au quotidien devant les yeux, sur la bibliothèque. Des cendres, totalement anonymes, dans une forêt de hêtres. L'être cher comme diamant au bout d'une chaîne en or. L'être aimé dispersé au gré du vent au sommet d'une montagne. Pour résumer, on peut dire que le changement dans la culture funéraire suisse oscille entre désir d'un souvenir permanent et éternel, et le souhait de disparaître en douceur, sans laisser de traces. Daniel Reichlin, le collaborateur de «Letzte Ruhe», perçoit également ce conflit. Pour lui, la conception de la mort a complètement changé et il décèle dans ce domaine une sérénité grandissante. Nombreux se sont déjà dit: «Soit mon souvenir de meure, soit je disparaîs complètement.»

Des théologiens objectent que ce changement n'induit pas une meilleure relation avec la mort et le deuil. La tendance à la disparition sans trace prive les proches d'un lieu nécessaire au deuil, et ce travail n'en devient pas moins difficile. Quant à la tendance inverse vers un souvenir procurant un peu d'éternité, elle serait un obstacle au caractère définitif de la mort.

Au fait: la technologie utilisée pour produire des diamants à partir des cendres des défunt est désormais également accessible aux vivants. La société suisse Augenstern synthétise également ces pierres précieuses à partir d'une poignée de cheveux d'un être vivant, réduits en cendres. L'activité liée aux vivants est toutefois bien moins rentable que celle avec les défunt: comme si les vivants soupçonnaient que l'affection éternelle dont témoignent les diamants créés par l'homme reste peut-être plus fragile que le diamant lui-même.

Sépulture dans un cours d'eau: une autre possibilité en Suisse.

Photo «Die letzte Ruhe»